



Union Européenne et Sport

Les principes de bonne gouvernance dans le sport présentés au Conseil de l'UE	2
Report du vote sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2014-2020	3
Protection des données et Sport	3
Commission européenne : Nouvelle consultation sur la révision de la TVA	4
Modernisation de la Directive sur les Qualifications Professionnelles bientôt finalisée	4

Financement, études et projets

Recrutement par la Commission européenne d'experts externes pour la gestion du futur Programme Erasmus+	5
Enquête sur la qualité de vie dans les villes européennes	6

Interne et divers

Conférence Play the Game 2013	6
Forum ENGSO 2013	7
Dates à retenir en novembre 2013	7



Union européenne et Sport

Les principes de bonne gouvernance dans le sport présentés au Conseil de l'UE

Le 10 Octobre 2013, les « principes de bonne gouvernance dans le sport » ont été présentés au groupe de travail du Conseil de l'UE sur le sport. Ces principes constituent l'un des travaux produits par le groupe d'experts sur la bonne gouvernance.

Les principes

Le principal objectif de ce travail est de fournir des normes minimales sur la bonne gouvernance qui peuvent inspirer les organisations sportives. Il en résulte un document très exhaustif.

Ces principes sont complétés par une annexe comprenant des « faits et des données » ainsi que des « exemples de bonnes pratiques ». Cette dernière information est tirée des projets européens retenus dans le cadre des actions préparatoires dans le domaine du sport 2011, sur le thème de la bonne gouvernance. Le projet mené par le bureau des COE "Sport4GoodGovernance" (S4GG) en fait partie.

Mise en œuvre et suivi

Lors de la dernière réunion du groupe d'experts, certains observateurs ont partagé leur préoccupation de savoir comment les principes ainsi définis s'appliqueront aux organisations sportives. Transposés indistinctement à toutes les organisations sportives,

de l'échelon international au niveau local, certains de ces principes pourraient en effet engendrer des charges administratives insupportables, au détriment des associations sportives locales reposant sur le bénévolat. De nombreux observateurs ont convenu qu'il fallait donc différencier les bénéficiaires.

Le rôle de l'Union européenne dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance est encore flou. D'une part, il a été clairement mentionné que « l'autoréglementation par le mouvement sportif reste la meilleure option » et que l'UE pouvait aider le mouvement sportif dans cette mise en œuvre le cas échéant. D'autre part, les conclusions du document publié indiquent une approche plus contraignante. À cet égard, le principe de conditionnalité financière est ajouté, celui qui consiste à lier l'octroi de financements publics nationaux et/ou européens à la condition du respect de ces principes de bonne gouvernance. Cette double approche peut apparaître contradictoire et dangereuse, si elle tend à compromettre l'autonomie du sport.

Les ministres en charge des 28 devraient prochainement discuter ce dossier et envisager la suite à donner.

Pour plus d'informations :

[Groupe d'experts du Conseil de l'UE sur la bonne gouvernance : Principes de bonne gouvernance dans le sport \(septembre 2013\)](#)



Octobre 2013

Report du vote sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2014-2020

La Commission des Budgets du Parlement a décidé de reporter le vote sur le cadre financier pluriannuel de l'UE 2014/2020, initialement prévu en octobre 2013. Les députés ont estimé que les conditions pour l'adoption n'étaient pas respectées et que certains points devaient être renégociés. Initialement, le Parlement européen avait approuvé le compromis politique sur le cadre financier 2014-2020 lors de sa session plénière à Strasbourg le 3 Juillet 2013.

Les négociations devraient être finalisées courant novembre 2013 (semaine du 18 au 21 novembre à Strasbourg), pour la période

budgétaire 2014/2020 et plus spécifiquement pour le prochain budget 2014.

Tous les programmes de l'UE, dont Erasmus + et le chapitre budgétaire sur le sport, ne peuvent être entièrement finalisés avant cet accord global. Le retard pris dans les négociations pourrait entraîner par conséquent un délai supplémentaire pour le lancement des appels à propositions prévus pour la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Plus d'informations :

[Communiqué de presse du Parlement européen - Commission parlementaire Budgets](#)

Protection des données et Sport

Le 21 Octobre, la Commission parlementaire LIBE du Parlement européen a adopté de nombreux amendements de compromis sur le paquet législatif concernant la réforme de la protection des données. Ces propositions consistent en un règlement établissant des règles générales sur le traitement des données ainsi qu'une directive.

Ce dossier est particulièrement important pour le sport, qu'il s'agisse de la gestion des transferts de données personnelles des athlètes dans le cadre de la lutte contre le dopage et de la lutte contre les matchs truqués.

Le Parlement européen a annoncé qu'il souhaitait un accord final sur le texte avant la fin de la législature et les prochaines élections européennes de mai 2014.

Ce dossier a cependant connu un rebondissement particulier le 25 octobre 2013, à l'occasion du Sommet européen des 28. Dans le cadre des conclusions du Conseil européen, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont repoussé à 2015 l'idée d'un accord sur ce paquet législatif. Ce calendrier tient compte des écarts qui existent encore entre les États membres à ce sujet.

Par conséquent, c'est l'ensemble du calendrier de la réforme sur la



Octobre 2013

protection des données qui se trouve désormais reporté, au-delà de 2015.

Pour plus d'informations:

[Communiqué de presse du Parlement européen – Commission parlementaire LIBE](#)
[Conclusions du Sommet européen du 25 octobre 2013](#)

Commission européenne : Nouvelle consultation sur la révision de la TVA

Le 14 Octobre 2013, la Commission européenne a lancé une consultation sur la «révision de la législation existante de la TVA sur les organismes publics et les exonérations fiscales dans l'intérêt public». Les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs contributions avant le 14 février 2014 en réponse aux questions soulevées dans le document de consultation.

L'un des domaines prioritaires à cet égard est l'examen et l'éventuelle révision des règles en matière de TVA dans le secteur public, y compris des règles spéciales pour les organismes publics et les exonérations fiscales dans l'intérêt public. Le sport entre

donc dans le champ d'application de cette consultation.

En décembre 2011, la Commission européenne a adopté une communication sur l'avenir de la TVA visant à un système de TVA plus simple, plus efficace et plus robuste dans l'UE. Afin de préparer le terrain d'une éventuelle initiative législative dans ce domaine, la Commission européenne a lancé deux études économiques et des discussions en janvier 2013 avec les États membres sur l'avenir de la TVA au sein du groupe d'experts de la TVA.

Pour plus d'informations :

[Lien vers le site de la Commission européenne dédié à cette consultation publique](#)

Modernisation de la Directive sur les Qualifications Professionnelles bientôt finalisée

Le Parlement européen a adopté le 9 octobre 2013 la proposition législative de la Commission européenne visant à moderniser la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (rapporteur : Mme Vergnaud). Un vote salué par le Commissaire européen à l'origine de cette refonte, Michel Barnier.

Le but de la directive est d'établir un cadre harmonisé pour les professions réglementées, en particulier lorsque les personnes se déplacent d'un État membre de l'UE à l'autre. En

décembre 2011, la Commission européenne a proposé une révision de la législation existante sur les qualifications professionnelles.

Dans le domaine du sport, plusieurs professions sont répertoriées comme des professions réglementées, comme les moniteurs de ski.

Les principaux éléments de la nouvelle directive sont:

1. Introduction d'une carte professionnelle européenne;



Octobre 2013

2. Principes communs de formation ;
3. Meilleur accès à l'information et accès aux services d'e-gouvernement;
4. Modernisation des exigences minimales harmonisées;
5. Amélioration de la mobilité temporaire.

Prochaines étapes

Le projet de directive doit encore être formellement approuvé par les États membres de l'UE. Il sera ensuite publié au Journal officiel de l'Union

européenne, probablement d'ici la fin de l'année 2013. Les États membres auront alors deux ans (jusqu'à fin 2015) pour transposer la directive en droit national.

Pour plus d'informations :

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#)

[Lien vers le site de la DG Marché intérieur et Services](#)

[Parlement européen : dossier relatif à la modernisation de la directive sur les qualifications professionnelles](#)

Financement, études et projets

Recrutement par la Commission européenne d'experts externes pour la gestion du futur Programme Erasmus+

La Commission européenne a mis en place en 2003 l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) pour la gestion des actions de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture. Située à Bruxelles, elle a pour mission de mettre en œuvre, sous le contrôle de la Commission européenne, un certain nombre de volets des programmes et d'actions financés par l'Union européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la citoyenneté, de la jeunesse, du sport, du volontariat européen (corps volontaire européen d'aide humanitaire), de l'audiovisuel et de la culture, ainsi que le réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), ou tout autre programme délégué à l'Agence. L'agence va donc être amenée à assurer, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2020, la mise en œuvre du

programme Erasmus + et son chapitre budgétaire relatif au sport.

L'Agence est chargée des principaux aspects de la gestion des volets des programmes qui lui sont délégués, notamment l'établissement des appels à propositions, la sélection des projets, la signature des conventions de subvention, la gestion financière, le suivi des projets, la communication avec les bénéficiaires et les contrôles sur place.

Elle passe également des contrats de services, dans le cadre d'appels d'offres publics, sur des sujets en rapport avec les programmes qui lui sont délégués.

Publication d'un appel à manifestation d'intérêt destiné à déterminer une liste d'experts externes.



Octobre 2013

L'Agence EACEA vient donc de publier un nouvel appel à manifestation d'intérêt destiné à déterminer une liste d'experts extérieurs spécialisés sur les thématiques couvertes par le Programme Erasmus+, dont le chapitre budgétaire sur le sport. La tâche des experts sera notamment d'aider l'agence exécutive EACEA dans le cadre de ses missions et par exemple à choisir les projets européens retenus à l'avenir dans le cadre des programmes de l'UE concernés. La contribution des experts pourra être requise pour évaluer les propositions de projet et leur suivi,

effectuer des études ou des analyses, traduire ou modifier des documents, ou enfin soutenir l'agence lors de manifestations publiques. Les conditions de candidature sont déterminées dans l'appel à manifestation d'intérêt indiqué ci-dessous (pour plus d'informations). L'appel est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020.

Plus d'informations :

[Lien vers le site de l'Agence exécutive EACEA](#)
[Lien vers l'appel à manifestation d'intérêt \(en français\)](#)

Enquête sur la qualité de vie dans les villes européennes

En octobre 2013, la Commission européenne a publié une enquête sur la perception de la qualité de vie dans les villes européennes. Cette enquête porte sur 79 villes réparties dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Turquie ainsi que 4 agglomérations.

Un certain nombre de questions ont été abordées dont l'indice de satisfaction des personnes avec leurs installations sportives.

Plus d'informations :

[Lien vers l'enquête \(format PDF en anglais\)](#)

Interne et visite

Conférence Play the Game 2013

Les 28-31 Octobre 2013 s'est déroulée à Aarhus (Danemark) la conférence annuelle organisée par l'association « Play The Game ». La bonne gouvernance, l'intégrité (lutte contre les matches truqués, la corruption et le dopage), la démocratie dans le sport étaient les principaux sujets abordés. L'événement de quatre jours

impliquait de nombreux intervenants, dont Yves Le-Lostecque, chef de l'Unité Sport de la Commission européenne, qui a fait un exposé sur le rôle de l'Union européenne dans la gouvernance du sport.

Pour plus d'informations :

[Site Play the Game](#)



Forum ENGSO 2013

Comme annoncé dans le dernier rapport mensuel, le Forum ENGSO 2013 s'est déroulé les 21 et 22 octobre 2013 à Strasbourg. Vous pouvez retrouver le compte rendu

détaillé sur le lien indiqué ci-après.

Pour plus d'informations :
[Site ENGSO](#)

Dates à retenir en novembre 2013

- 7 Conseil de l'UE, Groupe d'experts sur la bonne gouvernance (transferts et agents de joueurs), Bruxelles
- 12-15 Conférence mondiale de l'Agence Mondiale Antidopage (réforme du code mondial), Johannesburg, Afrique du Sud
- 18-19 "Special Competence Seminar", EOC EU Office, Bruxelles
- 18-21 Parlement européen, Séance Plénière, Strasbourg
- 20 Commission européenne, Conférence technique, "Semaine européenne du sport", Bruxelles
- 21 COE, Comité exécutif, Rome
- 22-23 COE, Assemblée Générale (élections), Rome
- 26 Conseil de l'UE, Réunion des Ministres en charge du sport, Bruxelles

Mentions légales:

Bureau des COE auprès de l'UE
52, Avenue de Cortenbergh
B-1000 Brussels

Tel. : 0032-2-738 03 20
info@euoffice.eurolympic.org